

Un obus a explosé dans un champ

Un cultivateur a eu le bras gauche et les deux yeux arrachés

Cambrail, 3. — A Vaucelles-les-Crèvecœur, près de l'abbaye de Vaucelles, un obus a explosé dans un champ un cultivateur qui a fait explosion. Le cultivateur a eu le bras gauche et les deux yeux arrachés; il a été conduit à l'hôpital de Cambrail. Son état est très grave.

La prochaine coupe d'aviation se disputera au-dessus de la Manche

Paris, 3. — Ce matin, à l'Aéro-Club de France, s'est réunie la conférence annuelle de la Fédération Aéronautique Internationale, sous la présidence du Comte de La Vaulx.

La conférence, après avoir réglé divers détails intérieurs, a décidé que la Coupe Jacques Schneider pour hydravions se disputera cette année en Angleterre, entre le 1er juillet et le 30 novembre. Cette année, la Coupe se disputera au-dessus de la Manche, sur un parcours en triangle dont un des sommets serait Boulogne-sur-Mer, les deux autres étant constitués par des contrées à Douvres et à Folkestone lieu de départ et d'arrivée.

Un hydravion a capoté L'observateur a été tué et le pilote blessé

Nice, 3. — Ce matin, à Saint-Raphaël, un hydravion du centre d'aviation maritime, piloté par le maître pilote maître comme observateur le premier maître Guillaud a capoté au-dessus du Golfe. L'observateur, âgé de 35 ans, a été tué; le pilote a une jambe fracturée.

A ceux qui ont des titres et des capitaux

Le ministre des finances communique la note suivante :

Aux termes de l'article 19 de la loi du 31 décembre 1922, portant ouverture de crédits provisoires applicables au mois de janvier et de février 1923, les dispositions de la loi du 3 avril 1918 réglementant l'exportation des capitaux et l'importation des titres et valeurs mobilières, sont maintenues en vigueur jusqu'au 28 février 1923.

Deux fillettes ont roulé sous une automobile ELLES AGONISENT A L'HOPITAL

Dijon, 3. — En voulant traverser la rue de la Manufacture, Marguerite Thiery, 11 ans, et Paulette Chalumeau, 6 ans, ont été renversées par une automobile conduite par M. Lalv, négociant en vins, à Chevilly. Relevées avec de graves blessures, les fillettes furent transportées à l'hôpital dans un état désespéré.

Une fillette de Vervins s'est étranglée entre les cordes d'une escarpolette

Vervins, 3. — (De notre corr. part.) — A Lesquelles (Saint-Germain, près de Vervins, la petite Wavrin Suzanne, 10 ans, qui avait installé elle-même, une escarpolette dans le grenier de ses parents, s'est emparée dans les cordes et s'est étranglée. Quand sa mère, inquiète de ne pas la voir rentrer au logis, la retrouva dans le grenier, son petit corps était déjà froid et les lettres furent transportées à l'hôpital dans un état désespéré.

Comme la vie les fleuves montent LE RHONE SORT DE SON LIT

Nîmes, 3. — Le Rhône a repris son mouvement ascensionnel. On était hier, à Vallabrègues, 4 m. 40. Le niveau est monté d'un mètre en 24 h. A Roquevaire, il atteint 4 m. 25; le Parc des Sports est inondé. A Port Saint-Espirit, la cote dépasse 4 m. 80. On croit une submersion des terres.

LA MEUSE EN FAIT AUTANT

Verdun, 3. — Par suite de la crue de la Meuse les eaux ont envahi la vallée entre Saint-Mihiel et Verdun. Sur la rivière, toute circulation est interrompue depuis quelques jours. La navigation a suspendu tout trafic. La crue dépasse toutes celles de l'année précédente.

Il avait quatorze ans et il tua sa patronne

Bordeaux, 3. — Le jeune Marius Bard, ce garçon de ferme, âgé de 14 ans, qui, ainsi que nous l'avons relaté, avait tué la semaine dernière, d'un coup de feu, sa patronne, Mme Veurey Tarbes, à Villeneuve-d'Ornon, est revenu sur les déclarations qu'il avait faites en se constituant prisonnier. Il avait dit alors que c'était accidentellement qu'il avait tué la fermière, version qui n'a pas été retenue par le médecin légiste. Or, il a déclaré aujourd'hui que c'était volontairement et parce que sa patronne l'avait réprimandé qu'il avait commis son meurtre.

Le "bat d'af" n'avait pas les "foies" mais le sien a été pourtant perforé

Moulins, 3. — Au cours d'une "rix", à Cusset, Emilio Théron, 21 ans, libéré ces jours derniers des bataillons d'Afrique, a blessé deux jeunes gens à coups de couteau, dont l'un gravement au bas-ventre. Le meurtrier a été poursuivi par un coup de couteau qui lui a perforé le foie. Les blessés ont été transportés à l'hôpital.

Un vieillard assassin a étranglé sa sœur

Yainxeux, 3. — Chomette Augustin, 83 ans, ex Plot près de Tirançes, après avoir attaché sa sœur nommée Catherine Chomette, âgée de 75 ans, au pied d'une table, l'a étranglée au moyen d'une corde. Il a été ensuite arrêté et conduit à la prison. Le cadavre a été transporté sur les lieux.

Pour mieux le tuer, il l'avait attaché au pied d'une table

Yainxeux, 3. — Chomette Augustin, 83 ans, ex Plot près de Tirançes, après avoir attaché sa sœur nommée Catherine Chomette, âgée de 75 ans, au pied d'une table, l'a étranglée au moyen d'une corde. Il a été ensuite arrêté et conduit à la prison. Le cadavre a été transporté sur les lieux.

LA "NOUVELLE" QUESTION DES REPARATIONS La vingt-septième Conférence aura-t-elle meilleur sort que les vingt-six premières ?

Elle a doublé péniblement le cap de la première séance. Est-ce le Cap de Bonne-Espérance ? Attendons. :

Avant la Séance

Le Conseil des Ministres a écarté le plan anglais

Paris, 3. — Les Ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Millerand. M. Raymond Poincaré, Président du Conseil, a donné communication au Conseil de la note britannique. Le Conseil après l'avoir examiné a été unanime à constater qu'elle comportait une réduction considérable de la créance française avec de nouveaux délais et sans aucun gage et qu'elle constituait un abandon définitif de clauses essentielles du Traité de Versailles.

L'opposition ne vient pas seulement de la France, elle est générale

A l'issue du Conseil des Ministres, M. Poincaré a déclaré que le projet britannique a fait l'objet d'une étude approfondie de la part des techniciens français, belges, italiens, et en a fait apparaître de nombreuses conséquences pour ces divers pays. La Belgique voit sa priorité contestée; l'Italie et la France doivent céder définitivement la réserve d'or déposée en dépôt à Londres; enfin, les puissances alliées à qui il serait fait remise de leurs dettes, devront s'engager à appuyer les propositions que l'Angleterre pourrait présenter en ce qui concerne la réduction des indemnités dues par les Etats ennemis. Ces conditions suffisent à expliquer l'opposition générale rencontrée par le plan britannique.

Le Roi des Belges a vu M. Millerand

Paris, 3. — Le roi des Belges a vu, mercredi, avec le Président de la République, au début de la matinée. Le roi des Belges est parti ensuite pour Bruxelles, à midi vingt-cinq, en compagnie de ses deux fils.

Pendant la Séance

La Conférence est ouverte

L'arrivée des représentants alliés a eu lieu entre 3 heures et 3 heures 10. Ils se sont succédés dans l'ordre suivant : Délégation belge, délégation britannique, délégation italienne.

Le baron de Gaiffier d'Hestroy, ambassadeur de Belgique à Paris, s'était joint à MM. Theunis et Jaspard. De son côté, le président du Conseil français était depuis 2 heures 30 au ministère des Affaires étrangères, où il avait été rejoint, peu après, par MM. de Laisney et Perrotti de la Rocca.

La séance de la Conférence s'est ouverte à 3 heures 15, sous la présidence de M. Raymond Poincaré, aussitôt après la venue des derniers arrivants. Le marquis della Torretta et le baron Romane Avezzana.

La Conférence est suspendue pour le "five o'clock tea"

Paris, 3. — La séance de la Conférence a été suspendue à 5 heures 15 pour permettre aux délégués alliés de prendre le thé. Cette première partie de la séance a été consacrée exclusivement à la critique détaillée par M. Poincaré, du projet britannique. Il n'y a, jusqu'ici, aucune proposition qui permette d'envisager la possibilité d'un accord.

La Conférence est reprise

A la reprise de la séance, après le thé, à 5 heures 30, M. Theunis a exposé le point de vue belge, puis M. Bonar Law a présenté les observations de la délégation britannique et le marquis della Torretta celles de la délégation italienne.

La séance est levée

La séance a été levée à 7 heures 25. La prochaine réunion de la conférence est fixée à demain, 3 heures.

Après la séance

Ce que fut la critique du plan anglais par M. Poincaré

Paris, 3. — Le rédacteur diplomatique de l'Agence Havas est en mesure de donner le résumé suivant de la critique faite à la séance de la conférence, de cet après-midi, par M. Poincaré du projet britannique.

D'abord, c'est l'annihilation du Traité de Versailles

Le document remis par le Gouvernement britannique intitulé "Plan pour le régime général des réparations et des dettes interalliées" est dans son ensemble une novation du Traité de Paix. Il renferme en outre, un certain nombre de clauses qui sont destructives des clauses correspondantes du Traité de Versailles.

Il commence d'abord par apporter une modification complète au plan de paiement remis le 5 mai 1921 au Gouvernement Allemand par la Commission des Réparations conformément aux stipulations de l'article 233 du Traité de Versailles et qui a été considéré comme formant le total des obligations de l'Allemagne au titre des réparations.

Puis, c'est la réduction de la dette allemande

Ensuite, il réduit la dette allemande et apporte au mode de paiement les modifications suivantes :

L'Allemagne peut réduire elle-même sa dette

Le gouvernement Allemand avait demandé que le total de la dette allemande fut fixé d'une manière définitive, c'est-à-dire que l'ajout provenant de la date incertaine à laquelle seraient émis les bons C. du plan de paiements de Londres fut supprimé. On se souvient que c'est la Commission des Réparations qui avait, comme le

voit le Traité, le droit de décider à quelle époque et dans quelles conditions seraient émis les bons C. La nouvelle proposition anglaise ne donne pas satisfaction à la demande allemande puisque la dette comporte toujours deux parties, une fixe et l'autre aléatoire, pouvant commencer après une période de dix années, cette seconde partie de la dette pouvant être entièrement supprimée suivant la décision d'un tribunal arbitral nommé à la demande du gouvernement allemand et en comprenant un membre de la Commission des Réparations, un membre du gouvernement allemand et un tiers nommé par les deux Premiers ou à défaut d'accord entre eux par le Président des Etats-Unis d'Amérique, ce qui n'est pas en accord avec le Traité de Versailles.

La Commission des Réparations est déçue de ses droits

La Commission des Réparations est déçue de ses droits; son existence même devient problématique et si elle doit subsister elle n'est plus, qu'un simple tribunal de changements ayant été faite dans sa constitution; ce n'est donc plus à elle que le Gouvernement Allemand reconnaît irrévocablement, conformément à l'article 240 du Traité de Paix, la possession et l'exercice des droits et pouvoirs que lui confère le présent Traité.

La surveillance de la finance allemande devient l'apanage d'un Conseil étranger des Finances, siégeant à Berlin, composé de représentants de l'Angleterre, de la France, de la Belgique et de l'Italie et de deux autres membres de nationalité américaine ou neutre d'Europe, soit six membres le Président étant « ex-officio ». Le Ministre allemand des Finances qui a voix prépondérante en cas de partage des voix.

Le Conseil doit être indépendant de la Commission des réparations, tout au plus, est-il décidé que le Ministre allemand des Finances ne s'exprime pas lorsque le Conseil exercera les pouvoirs exécutifs actuellement possédés par la Commission des réparations et par le Comité des garanties.

Il est à peine besoin de remarquer que, dans un tel Conseil, la France, la Belgique et l'Italie auxquelles sont dus 70 % de la dette allemande, peuvent être mises en minorité grâce à la voix prépondérante du Ministre allemand des Finances.

Pas de distinctions entre les réparations et les autres obligations

c) Le plan britannique ne fait plus la distinction faite par le Traité de Paix entre les paiements de réparations et les autres obligations de l'Allemagne tant en ce qui concerne le coût des armées d'occupation que les soldes mensuels des officiers de compensation.

Les réparations en nature ne sont plus garanties

d) Le plan britannique contrevient de la manière la plus complète aux dispositions du Traité de Paix concernant les réparations en nature. Non seulement il n'est plus question des chiffres indiqués dans les annexes IV et V à la partie du dit Traité, mais il n'est plus fait aucune allusion à l'obligation pour l'Allemagne de fournir par priorité sur tout livraison de charbon destiné au remplacement du charbon des mines détruites.

Ces clauses du plan britannique sont nettement contraires au Traité de Paix. Or, le Traité de Versailles constitue un de ces documents appelés traités perpétuels par le droit international et qui ne peuvent être modifiés. Il a été solennellement enregistré par toutes les chancelleries des pays signataires; il a été approuvé par le Parlement français; il a donc reçu la consécration d'un acte international solennel avec toute la valeur attachée à ce terme; il est devenu pour la France une loi intérieure de l'Etat. Aucune modification ne peut y être apportée, que dans les mêmes formes, c'est-à-dire par un signature enregistré et ratifiée par les Parlements de tous les Etats signataires.

Ce n'est pas une conférence qui peut accepter de modifier une ligne quelconque d'un pareil instrument.

Le moratorium est accordé sans gage

Le moratorium accordé par le Gouvernement britannique à l'Allemagne est de quatre ans, pendant lesquels seuls seront dues certaines prestations en nature, qui seront décomptées des paiements futurs. Ce moratorium, est accordé sans gage ni garantie d'aucune sorte.

Pendant ce temps, il est vrai que le conseil des finances étrangères, qui siège à Berlin devra procéder à la stabilisation du mark dans un délai de six mois et au rétablissement de l'équilibre des finances de l'Allemagne dans un délai de deux ans; mais aucun gage, aucune garantie ne permet de penser que l'Allemagne paiera une fois le moratorium terminé.

En fait, l'Allemagne restaurée, n'ayant rien payé, pendant la période du moratorium, des réparations en nature qui lui seront payées au double de leur valeur, pourra recouvrer son entière liberté sans qu'aucune mesure soit prise pour l'en empêcher.

C'est donc une abdication complète de tous les droits que le gouvernement allié reconnaît au traité de paix pour obliger l'Allemagne à exécuter ses obligations.

La nouvelle fixation de la dette allemande est dérisoire

Le plan anglais prévoit une nouvelle fixation de la dette allemande et une réduction considérable du chiffre fixé précédemment par la Commission des réparations et par l'état du paiement. Cette réduction est obtenue par un double procédé :

Premier lieu, les obligations C (82 milliards) sont purement et simplement annulées.

2. Les anciennes obligations A et B subsistent en apparence sous forme d'obligations de la première série, mais c'est en apparence seulement.

Dans ces conditions, la dette nouvelle de l'Allemagne, calculée sur les bases stipulées au traité de paiement, s'élèverait à 10 milliards.

tant suivant; pour la seule partie fixée et due définitivement, soit les obligations de la première série 37 milliards ou lieu des 50 milliards qui représentaient les obligations A et B, les seules également dont l'émission était prévue pour 1921 dans l'état de paiement.

Pour les obligations de la deuxième série, dont l'émission est beaucoup plus incertaine que celle des séries A et B de l'état de paiement, 10 milliards.

La priorité belge est annulée

Le plan britannique comporte, d'autre part, l'annulation de la priorité belge, non seulement pour le montant qui reste à servir mais même pour les trois derniers bons qui restent à lui remettre par l'Allemagne, conformément à l'arrangement d'août 1922.

En résumé le plan est favorable pour l'Angleterre, néfaste pour la France

En fin de compte, la Grande-Bretagne et la France sortiraient de la guerre dans les situations respectives suivantes : La France resterait devoir 14 milliards de marks-or aux Etats-Unis; ses charges restantes pour les pensions, les allocations militaires et la reconstitution des régions dévastées, après imputation des 11 milliards qu'elle aurait reçus au titre des réparations, s'élevaient à 58 milliards; au total, 73 milliards de marks-or.

La Grande-Bretagne, par contre, aurait à faire face à sa dette envers les Etats-Unis (5,5 milliards) après déduction des versements allemands qui lui auraient été transférés par la France et l'Italie) et à ses pensions, 30 milliards, soit au total 43,5 milliards ou 62 % seulement de la charge française.

Pour obtenir de l'Angleterre la remise de sa dette de guerre évaluée à 11 milliards, la France abandonnerait : 38 milliards d'obligations; 2 milliards 600 millions montant du remboursement de la dette de guerre belge 1 milliard de marks-or en or déposé à la Banque d'Angleterre, le tout déduction faite des sacrifices que ferait la France sur les obligations A et B.

Comment M. Theunis exposa le point de vue belge

Après l'intervention du président du Conseil français, qui n'a pas duré moins de deux heures, traduction comprise, M. Theunis a présenté le point de vue belge.

Le premier Belge s'est rallié à la thèse française

Le mémorandum anglais, a-t-il dit, a déçu les Belges autant que les Français. Il prouve qu'il y a un fossé infranchissable qui divise les deux opinions britannique et franco-belge sur la question des réparations.

Il a ajouté qu'il regrettrait surtout de voir que dans ces conditions la Belgique ne pouvait jouer le rôle de conciliatrice entre ces deux grands alliés qu'elle eût la chance de remplir dans des conférences antérieures.

Le premier ministre a insisté encore sur la mauvaise foi constante de l'Allemagne, qui n'a fait que s'aggraver depuis Spa.

Il a parlé également de la dette et de la priorité de la Belgique à laquelle porte additionnellement le plan anglais, relevant complètement aux observations précédemment présentées par M. Poincaré qui, a-t-il ajouté, a dit tout ce qu'il y avait à dire.

Il souhaite en terminant qu'on puisse se rallier à une solution provisoire qui croyons-nous, consisterait à écarter de la discussion la question des dettes interalliées et à adopter pour un an, par exemple, le programme français du moratorium, avec gages.

Le point de vue italien n'est pas encore précis

Paris, 3. — Le marquis della Torretta a commencé alors à exposer le point de vue italien. Mais il a demandé à la Conférence, presque immédiatement de remettre son exposé au lendemain, certaines précisions techniques lui manquant encore.

M. Bonar Law réfutera aujourd'hui les objections de M. Poincaré

Paris, 3. — M. Bonar Law a parlé le dernier, employant quelquefois le français pour rendre sa pensée plus claire.

Il rendit hommage à M. Poincaré, à son talent exceptionnel, à son dévouement à la conviction avec laquelle il avait argumenté contre la thèse anglaise.

Il a déclaré qu'il n'était pas prêt à réfuter à son tour les objections de M. Poincaré et qu'il le ferait demain. Cependant il a étudié immédiatement quelques points de détail. Par exemple, il a retiré à la partie de son plan qui supprime le solde de la priorité belge; mais il a maintenu l'ensemble de ses dispositions conformément à son opposition à toute prise de gages. Du reste, la délégation britannique remettra demain à la Conférence une note détaillée en réponse aux critiques de MM. Poincaré et Theunis.

L'impression de la journée demeure grise

UN COMPROMIS ITALIEN EST CEPENDANT POSSIBLE

L'impression générale ce soir demeure identique à celle de la veille.

Les divergences entre les deux thèses en présence sont fondamentales et semblent rendre bien improbable un accord. Cependant il ne serait pas impossible que la délégation italienne présentât demain un compromis.

Les sinistres protestent contre le plan britannique

Paris, 3. — La Fédération des Associations Départementales et Unions des Sinistres, a adressé à M. Poincaré une lettre pour lui dire combien le plan britannique a provoqué dans les milieux sinistres des sentiments profonds d'émotion et de déception et pour lui demander de défendre avec fermeté leurs droits à nouveau menacés.

Le Mari, l'Epouse et l'Amant

Etire trompé soit! mais être battu, non

Paris, 3. — Depuis six mois, un employé, M. Mathias, 50 ans, 27, rue de Charonne, à Paris, se plaignait de l'inconduite de son épouse Mathilde, qui tenait une maison de prostitution, 12, rue Drouot. Hier soir, vers 8 heures, M. Mathias surprit l'infidèle avec son amant, Charles Martin, journaliste, 35 ans, 16, passage Raguot. Le mari tira deux coups de revolver sur sa femme et, tournant ensuite son arme sur Martin, lui logea deux balles dans la tête. Le meurtrier se réfugia chez lui, rue de Narbonne, où 30 minutes après il était arrêté par le brigadier Bellanger.

Je le savais

Sans émotion, le meurtrier fit le récit suivant à M. Gautier, commissaire de police du quartier Ste-Marguerite.

— Depuis longtemps, je savais que ma femme me trompait. Je lui fis des reproches mais elle n'en tint pas compte. Ces jours derniers, elle me menaça. Craignant pour ma vie, j'ai pensé que je devais agir.

Hier soir, vers six heures, profitant d'un moment d'inattention de ma femme, je me suis introduit dans son atelier et me suis caché dans l'arrière-boutique, derrière un carreau.

Peu de temps après, Martin arrivait et s'entretenait avec ma femme dans la boutique. Ils conversèrent ainsi pendant près de deux heures, puis passèrent ensuite dans l'arrière-boutique, sans me remarquer. Au bout d'un quart d'heure, je sortis brusquement de ma cachette et, sans chercher la moindre explication, je fis feu sur ma femme et sur son amant.

Ma femme tomba, mais Martin, malgré ses blessures, réussit à me désarmer. Puis, à son tour, il s'écria :

— Et, en conclusion, l'embaleur dit au magistrat :

— Etre trompé, à la rigueur, cela pourrait s'expliquer, mais être battu ou tué, ah non ! non ! J'ai préféré "qu'ils y passent". Je ne regrette qu'une chose, c'est de ne pas les avoir tués tous les deux sur le coup.

Les deux victimes ont été transportées à l'hôpital St-Antoine. L'état de la femme Mathias est très grave, celui de son ami l'est moins.

Le meurtrier a été envoyé au Dépôt.

L'éléphant d'un illusionniste a blessé deux personnes

Toulouse, 3. — Hier soir, un éléphant appartenant à un illusionniste, échappa à son corral.

L'animal furieux, renversa à coups de trompe, MM. Joseph Tourange, employé à la Compagnie du Midi et Baptiste Delprat, tonnelier, demeurant tous deux rue de l'Étoile; il leur infligea de graves blessures.

Empoisonné en croquant boire du vin blanc

Condorc, 3 janvier. — Un jeune homme de Blaziert, nommé Saint-Martin, 26 ans, qui était venu à Condorc avec sa mère, avait mangé une gorgée de potasse en croquant boire du vin blanc. Souffrant de violentes douleurs abdominales, il a été transporté dans une clinique. Son état est inquiétant.

Malgré ses seize printemps, Emma n'avait au cœur que désespoir

Saint-Julien-en-Genevois, 3. — Emma Ludi, seize ans domestique chez le chef de gare de Saligny, était sortie sous le prétexte d'aller voir un ami. Arrivée à 300 mètres de la gare elle s'étendit sur la voie la tête sur le rail.

L'express de 8 h. 50 arriva, qui lui trancha la tête à la hauteur des oreilles. On ignore les motifs de ce suicide.

Une lavandière est morte à bout de sang

Chartres, 3. — Surpris de trouver fermée la porte de leur mère, la veuve Rineau, lavandière à Chartres, ses deux fils pénétrèrent dans l'appartement à l'aide d'une échelle. Ils trouvèrent la malheureuse femme renversée, exsangue, sur une table. Elle mourut de sang. On crut à un crime, mais l'enquête révéla que la lavandière s'était enfermée chez elle, était tombée et s'était fracturé le crâne sur son fourneau de cuisine. Affolée, elle avait tenté par tous les moyens d'arrêter le sang qui giclait, mais n'avait pu sortir et était morte à bout de sang, après une agonie horrible.

Frossard a démissionné du Parti Communiste

Paris, 3. — M. Frossard, secrétaire général et membre du Parti Communiste, a avisé par lettre le Comité directeur qu'il donne sa démission de secrétaire général et de membre du Parti.

Il explique qu'il se refuse à garder son mandat dans les conditions actuelles.

Une mine allemande a été signalée au cap Ferrat

Toulon, 3. — L'inscription maritime signale la découverte d'une mine sphérique du modèle allemand, dans les parages du cap Ferrat.

L'engin sera remorqué par bateau à Villefranche, où une équipe de marins de la défense fixe de Toulon, ira la détruire.

Dans la Manche

Les météorologistes anglais annoncent de violentes tempêtes

Londres, 3. — Les météorologistes officiels confirment aujourd'hui que les tempêtes qui bouleversent l'Atlantique, le canal Saint-Georges et la Manche semblent devoir redoubler de violence dans un avenir prochain, une dépression atmosphérique s'étend produite en Irlande.

A Lerwick et à Malin Head, se vent atteint une vitesse d'environ 65 kilomètres à l'heure et il dépasse 90 kilomètres à Wick. Dans la Manche, il souffle avec moins de force, mais sa vitesse peut s'accroître d'un moment à l'autre.

Des radiogrammes reçus de bâtiments naviguant dans l'Atlantique à 500 milles marins des côtes irlandaises, annoncent que sous cette latitude le vent soufflait en ouragan. Des pluies diluviennes sont tombées ces jours-ci sur le Lancashire dont tout le sud est inondé.

Dans la Ruhr

Les mineurs allemands réclament d'apaisantes mesures

Maysence, 3. — Au cours d'une assemblée qu'a tenue le syndicat des mineurs de la Ruhr, à Bochum, une résolution, votée par 250 voix contre 4, a été adoptée, tendant à la suppression du travail supplémentaire dans les mines en raison des difficultés que les mineurs éprouvent pour leur alimentation.

Enfin ils lancent un appel aux masses ouvrières de l'Entente pour que celles-ci interviennent auprès des gouvernements respectifs, afin que le règlement des réparations ne devienne pas une cause de nouveau conflit qui ne ferait qu'accroître le misère européenne.

L'Inconnu, le Rentier et le révolter

Un homme se fit tuer pour n'être pas volé

St-Maur, 3. — Depuis plusieurs jours un inconnu faisait à Bonneuil de fréquents stationnements dans le voisinage de l'immeuble situé 17, rue de Paris, appartenant à M. Auguste Pathonot, âgé de 35 ans, né à Cambrai (Nord).

Intrigué au début, ce dernier finit par s'arrêter et, hier soir, vers 13 heures, rencontra chez lui et apercevant encore une fois l'inconnu qui tâchait de se dissimuler, il s'approcha de lui pour lui demander des explications.

Mais le mystérieux personnage ne lui répondit qu'en sortant son revolver qu'il chargea de trois frics. Mortellement atteint, M. Pathonot s'écria, tandis que son meurtrier prenait la fuite :

Le cadavre de la victime a été envoyé à la morgue par les soins du commissaire de police de Saint-Maur qui procéda à une enquête.

Victor Marguerite est radié de la Légion d'honneur

Le motif : « Faute contre l'honneur »

Paris, 3. — Le Président de la République a signé à la date du 1er janvier, le décret sanctionnant la radiation de M. Victor Marguerite de l'ordre national de la Légion d'Honneur.

Ce document, contresigné par le Gardé des Sceaux, sera inséré au Bulletin des Lois.

Aux termes du décret, la décision prise est motivée par la « faute contre l'honneur » commise par l'écrivain en publiant son dernier ouvrage.

M. Victor Marguerite a décidé de ne pas se pourvoir en Conseil d'Etat et vient d'adresser une lettre aux membres du Conseil de la Légion d'Honneur.

La ville de Nice a rendu hommage à Gambetta

Nice, 3. — Le préfet des Alpes-Maritimes le maire de Nice, le représentant du conseil général de France de camp du littoral de la marine, ont déposé hier, sur la tombe de Gambetta, à Nice, les couronnes du souvenir offertes par les Alpes-Maritimes et la ville de Nice.

Moscou a condamné à mort un bandit et une jeune fille coupable de 116 assassinats

Moscou, 3. — Le tribunal révolutionnaire vient de condamner à mort un bandit dit, nommé Kolonin, et une jeune fille, nommée Korona, chefs d'une bande de voleurs, coupables de cent-seize assassinats. Huit de leurs camarades ont été également condamnés à la peine capitale. Kolonin, qui est âgé de trente-sept ans, a déclaré que cette bande comprenait trois membres dont six femmes. Ils opérèrent dans les provinces depuis la révolution. Les bandits pénétraient dans les maisons, assassinaient les occupants en leur coupant la tête, puis se livraient au pillage. Lorsqu'ils avaient réussi à prendre leur butin, ils massacraient de gens qui avaient été leurs complices, s'assurant ainsi une impunité qui a duré six mois.

La vie a baissé mais... c'est en Angleterre

Londres, 3. — Les index-numbers, ou prix de gros, montrent que le prix de la vie a baissé, en Angleterre, de près de 50 % en trois ans.

L'index-number des articles d'alimentation est tombé de 287 % en janvier 1920 à 163 % en décembre 1922, et celui des matériaux (construction, etc.), le 3